

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 2 (1857)  
**Heft:** 11

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Tous les boulets sont entrés horizontalement dans la butte et ont pénétré de 3 à 5 pieds. La pièce avec laquelle on a tiré avait 3 points de plus que l'ordonnance et des logements de 6 points. Le canal de la lumière avait un diamètre de 32 points. La vérification après le tir a prouvé que la pièce n'était pas détériorée.

Le 15 avril 1857, le Conseil d'Etat a nommé M. *Rossy*, Henri, à Lachaux, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 7<sup>e</sup> arrond. Le 17 dit, M. *Perrin*, Henri-Louis, à Pailly, lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 5<sup>e</sup> arrond.; — Le même jour, M. *Thuillard*, Pierre, à Froideville, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 5<sup>e</sup> arrond.; — Idem, M. *Fornallaz*, Alphonse, à Avenches, 2<sup>me</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 8<sup>e</sup> arrond. — Le 21 dit, M. *Favre*, Jules, à Combremont-le-Grand, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 8<sup>e</sup> arrond. — Le 22, il a promu au grade de capitaine-quartier-maitre le lieutenant *Estoppey*, Charles, à Payerne. — Le même jour, il a nommé M. *Gloor*, John, à Mézières, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite au 1<sup>er</sup> arrond. — Le 2 mai, il a nommé M. *Brandt*, Abram-Jules, à Moudon, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 1<sup>er</sup> arrond. — M. *Edouard Bersier*, à Villarzel, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 8<sup>e</sup> arrond.; — et M. *Perrin*, Isaac, à Payerne, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 8<sup>e</sup> arrond. — Le 22 dit, M. *Gonin*, Fran<sup>c</sup>., à Essertines, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 5<sup>e</sup> arrond. — Le 26, M. *Rochat*, Jaques-David, au Brassus, capitaine de mousquetaires n° 5 de réserve du 5<sup>e</sup> arrond. — M. *Bourgeois*, Charles-Alfred, à Lausanne, 2<sup>me</sup> sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 8<sup>e</sup> arrond. — M. *Décosterd*, Jean-Pierre-Louis-Daniel, à Palézieux, 2<sup>me</sup> sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 1<sup>er</sup> arrond.; et M. *Dériaz*, Charles, à Cheseaux, porte-drapeau du bataillon d'élite du 5<sup>e</sup> arrond. — Du 3 juin, M. *Jaquiéry*, Eugène, à Démoret, 2<sup>me</sup> sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 8<sup>e</sup> arrond.

## INSTRUCTION Sur la partie active du service de l'état-major en campagne,

A L'USAGE DES OFFICIERS DE L'ÉTAT-MAJOR FÉDÉRAL,

par W. RUSTOW

traduit de l'allemand par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

Un volume de 212 pages, cartonné, avec 9 planches.

PRIX : 4 fr 50 centimes.

En vente au bureau de la *Revue Militaire*, à Lausanne, et chez les principaux libraires; à Genève, chez M. Joël Cherbuliez.

## AVIS AUX ARTILLEURS.

En vente à la librairie Chantrens, à Lausanne:

LE MANUEL

à l'usage des sous-officiers et canonniers de l'artillerie suisse,

par le major SCHÄEDLER,

traduit par le major Melley.

Un volume in-12, édition compacte.

PRIX : 4 francs.